



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

RESOLUTION
proclamation de la première Décennie des
Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

A/C.2/50/L.80
11 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 95 i) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission,
M. Conor Murphy (Irlande), à l'issue de consultations officielles
tenues sur le projet de résolution A/C.2/50/L.39

Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de
la pauvreté et proclamation de la première Décennie des
Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 43/195 du 20 décembre 1988, 44/212 du
22 décembre 1989, 45/213 du 21 décembre 1990, 46/141 du 17 décembre 1991, 47/197
du 22 décembre 1992, 48/184 du 21 décembre 1993 et 49/110 du 19 décembre 1994,
ayant toutes trait à la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté
dans les pays en développement,

Rappelant sa résolution 48/183 du 21 décembre 1993, dans laquelle elle a
proclamé 1996 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté,

Rappelant également sa résolution 49/110 du 19 décembre 1994, dans laquelle
elle demandait que soit élaboré rapidement un projet de programme concernant les
préparatifs et le déroulement de l'Année,